



Créance dette après jugement

Par **sube fabrice**, le **19/12/2017** à **01:02**

Bonjour, je fais appel à vous, pour un jugement le 07/2006 avec titre exécutoire pour un crédit à la consommation

signifié plus d'un an après en 10/2007.

Je viens d'avoir une relance d'une société de recouvrement INTRUM JUSTICIA qui a racheté ma dette en 03/2017 et qui a fait appel à un cabinet d'huissier de ma ville.

Je voulais savoir dans mon cas si il y a pas un problème avec la signification (plus de 6 mois) et la prescription (10 ans) qui doit se terminer en 2018.

que dois je faire, leur répondre ou laisser faire jusqu'à la prescription.

merci pour vos réponses